

SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT – SHPA
Société par actions simplifiée au capital de 1 049 248 €
Siège social : 121 Bis Rue de la Pompe – 75016 PARIS
422 908 798 RCS PARIS

ATTESTATION D’AFFECTATION
DE L’ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2025

I. PROPOSITION D’AFFECTATION

L'Assemblée Générale décide d’affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 532.418 euros de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice 532.418,00 €

- A la réserve spéciale constituée en application de l’article 238 bis AB du CGI
(tableau 2051, ligne DG, case EJ au passif du bilan), une somme de 4.440,00 €

A titre de dividendes, la somme de 500.000,00 €
Soit 6,93 € (arrondi) par action

Le solde soit la somme de 27.978,00 €
En totalité au poste « autres réserves ».

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} septembre 2025.

Conformément à la loi, il est précisé que les sommes mises en distribution sont intégralement soumises au prélèvement forfaitaire unique (PFU), ou sur option, au barème progressif sur l'impôt sur le revenu après déduction de l'abattement de 40 % sur les dividendes et revenus assimilés.

II. CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L’UNANIMITE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
AU PROCES-VERBAL



SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT -SHPA

**Société par Actions Simplifiée au capital de 1 049 248 €
Siège social : 121 Bis Rue de la Pompe – 75016 PARIS
422 908 798 RCS PARIS**

COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2024

**Copie certifiée conforme
Le Président**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	14 604	14 604		351	351	100.00
	Fonds commercial (1)	33 440		33 440	33 440		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	47 145	41 372	5 773	9 409	3 637	38.65
	Autres immobilisations corporelles	301 521	97 016	204 505	160 176	44 329	27.68
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	7 444 270		7 444 270	7 444 270		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	10 030		10 030	10 030		
	Total II	7 851 008	152 992	7 698 017	7 657 675	40 342	0.53
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	491		491	1 375	884	64.26
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises				997	997	100.00
	Avances et acomptes versés sur commandes				849	849	100.00
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	105 560		105 560	108 592	3 032	2.79
	Autres créances	4 327 443		4 327 443	3 409 276	918 167	26.93
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	69		69	1 005 069	1 005 000	99.99
	Disponibilités	41 718		41 718	24 778	16 940	68.37
	Charges constatées d'avance (3)	10 987		10 987	7 610	3 377	44.38
	Total III	4 486 268		4 486 268	4 558 546	72 278	1.59
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	12 337 276	152 992	12 184 285	12 216 221	31 936	0.26

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 10 030
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 154 160) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 154 160		1 049 248		104 912	10.00
		74 562		74 562			
	Réserves						
	Réserve légale	104 925		104 925			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	4 474 963		4 296 367		178 596	4.16
	Report à nouveau	1 930 176		1 930 176			
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	532 418		283 508		248 911	87.80
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées	71 930		68 205		3 725	5.46
	Total I	8 343 134		7 806 991		536 144	6.87
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
DETTE FINANCIERE	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTE FINANCIERE	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	996 270		1 268 474		272 204	21.46
	Concours bancaires courants	1 559		27 369		25 810	94.30
	Emprunts et dettes financières diverses	2 200 543		2 740 080		539 537	19.69
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	28 748		23 024		5 724	24.86
	Dettes d'exploitation						
COMPTES DE REGULARISATION	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 814		134 395		75 581	56.24
	Dettes fiscales et sociales	540 492		207 289		333 203	160.74
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	14 724		8 600		6 124	71.20
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	3 841 150		4 409 230		568 080	12.88
TOTAL GENERAL	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	12 184 285		12 216 221		31 936	0.26

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 3 121 816 3 413 294

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	437		437	2 468		2 031	82.31
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 564 472		1 564 472	1 698 138		133 666	7.87
Chiffre d'affaires NET	1 564 908		1 564 908	1 700 606		135 697	7.98
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				4 862		4 862	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			13 136	11 481		1 656	14.42
Autres produits			200 834	144 480		56 354	39.00
Total des Produits d'exploitation (I)			1 778 878	1 861 428		82 549	4.43
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			682	2 455		1 773	72.22
Variation de stock (marchandises)			997	437		1 434	328.12
Achats de matières premières et autres approvisionnements			41 141	33 359		7 782	23.33
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			884	962		1 845	191.91
Autres achats et charges externes *			536 592	574 337		37 745	6.57
Impôts, taxes et versements assimilés			81 352	36 057		45 295	125.62
Salaires et traitements			645 976	621 146		24 829	4.00
Charges sociales			555 340	254 531		300 808	118.18
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			27 741	24 817		2 924	11.78
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			99 839	103 061		3 222	3.13
Total des Charges d'exploitation (II)			1 990 542	1 648 365		342 178	20.76
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			211 664	213 063		424 727	199.34
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			32 423	48 932		16 509	33.74
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs 35 867
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs 465 28 710

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	158	039	85	276	72 763	85.33
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	600	000			600 000	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	70	155	62	849	7 307	11.63
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	828	194	148	124	680 070	459.12
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	160	277	144	737	15 539	10.74
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	160	277	144	737	15 539	10.74
2. Résultat financier (V-VI)	667	917	3	387	664 531	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	488	676	265	382	223 295	84.14
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	34		867		833	96.08
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	34		867		833	96.08
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	760		28 767		28 007	97.36
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 725		3 725			
Total VIII	4 485		32 492		28 007	86.20
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4 451		31 625		27 174	85.92
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	48 193		49 751		1 558	3.13
Total des produits (I+III+V+VII)	2 639 530		2 059 351		580 179	28.17
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 107 112		1 775 843		331 268	18.65
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	532 418		283 508		248 911	87.80

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	48 043		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	47 145		
Installations générales agencements aménagements divers	207 758		36 987
Matériel de transport			23 463
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	25 680		7 633
Avances et acomptes			11 976
TOTAL	280 583		80 058
Autres participations	7 444 270		
Prêts, autres immobilisations financières	10 030		
TOTAL	7 454 300		
TOTAL GENERAL	7 782 926		80 058

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			48 043	48 043
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			47 145	47 145
Installations générales agencements aménagements divers			244 745	244 745
Matériel de transport			23 463	23 463
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			33 312	33 312
Avances et acomptes	11 976			
TOTAL	11 976		348 665	348 665
Autres participations			7 444 270	7 444 270
Prêts, autres immobilisations financières			10 030	10 030
TOTAL			7 454 300	7 454 300
TOTAL GENERAL	11 976		7 851 008	7 851 008

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	14 253	351		14 604
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	37 735	3 637		41 372
Installations générales agencements aménagements divers	57 089	18 682		75 771
Matériel de transport		3 227		3 227
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 174	1 844		18 018
TOTAL	110 998	27 390		138 388
TOTAL GENERAL	125 251	27 741		152 992

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	351				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 637				
Instal.générales agenc.aménag.divers	18 682				
Matériel de transport	3 227				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 844				
TOTAL	27 390				
TOTAL GENERAL	27 741				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	68 205	3 725			71 930
TOTAL	68 205	3 725			71 930
TOTAL GENERAL	68 205	3 725			71 930
Dont dotations et reprises exceptionnelles		3 725			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	10 030	10 030	
Autres créances clients	105 560	105 560	
Personnel et comptes rattachés	1 861	1 861	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 853	10 853	
Impôts sur les bénéfices	199 777	199 777	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 216	14 216	
Groupe et associés	4 090 904	4 090 904	
Débiteurs divers	9 832	9 832	
Charges constatées d'avance	10 987	10 987	
TOTAL	4 454 020	4 454 020	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	997 830	278 496	719 334	
Fournisseurs et comptes rattachés	58 814	58 814		
Personnel et comptes rattachés	48 120	48 120		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	366 330	366 330		
Taxe sur la valeur ajoutée	44 494	44 494		
Autres impôts taxes et assimilés	81 548	81 548		
Groupe et associés	2 200 543	2 200 543		
Autres dettes	14 724	14 724		
TOTAL	3 812 402	3 093 068	719 334	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	282 546			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	16.0000	65 578			65 578

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
SHPA INVEST			33 440	33 440	
Total			33 440	33 440	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	73 474
Autres créances	423
Total	73 897

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des produits à recevoir

	Montant
Fournisseur - avoir n.parvenu	
- RFA - MARLY	423
Clients - factures à établir	73 474
Total	73 897

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 869
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 307
Dettes fiscales et sociales	74 918
Total	99 094

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges à payer

	Montant
Fact.non parvenues	
- EDF AU 31/12/24	471
- EDF AU 31/12/24	6
- EAU AU 31/12/24	590
- EAU AU 31/12/24	624
- ENI AU 31/12/24	174
- ENI AU 31/12/24	6 974
- BOOKING 12/24	9 493
- DAYUSE 12/24	116
- DAYUSE 12/24	44
- SEFJ (comptes 2024)	2 016
- CAC(comptes 2024)	1 800
Conges payes	
- Provisions pour congés payés	47 056
Ch. sociales sur cp	
- Provisions pour congés payés	13 972
Emprunts & dettes aupres org.financiers	1 869
Dettes fiscales & sociales	13 889
Total	99 094

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 987
Total	10 987

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de surveillance	24 000
Total	24 000

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	3
Employés	9
Total	14

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	160 277	158 039
Dont entreprises liées	116 846	158 039

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	996 270
Total	996 270

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 26/07/2017 CAISSE D EPARGNE 1 950 000 €
Montant initial de cette garantie : 1 950 000
Montant restant dû en capital : 884 173
Date de fin d'échéance de la garantie : 25/08/2027
Nature de la sûreté réelle : CAUTION PERSONNELLE
: NANTISSEMENT DU FONDS COMMERCIAL

Emprunt du : 27/05/20 CAISSE D EPARGNE PGE
Montant initial de cette garantie : 200 000
Montant restant dû en capital : 67 485
Date de fin d'échéance de la garantie : 27/04/2026
Nature de la sûreté réelle : PRET GARANTI PAR L ETAT

Emprunt du : 08/03/21 CAISSE D EPARGNE PGE
Montant initial de cette garantie : 81 000
Montant restant dû en capital : 44 279

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Date de fin d'échéance de la garantie : 08/02/2027
Nature de la sûreté réelle : PRET GARANTI PAR L ETAT

Engagements financiers

Engagements donnés

Avals et cautions	1 680 000
Total (1)	1 680 000
(1) Dont concernant les filiales	1 680 000

Caution donné pour le prêt travaux alloé au Prince Albert Opera à hauteur de 120 % du montant du prêt (1 400 k€)

Détail des cautions données

Caution donnée au profit du : PRET CAISSE D EPARGNE 1950 K€ (residence lyon)
Nom des personnes ayant donné leur caution : 1
Montant initial de la caution : 500 000
Montant restant dû de la caution : 500 000

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
SHPA	SAS	1 154 160	121 B RUE DE LA POMPE 75116 PARIS

Augmentation du Capital par attribution gratuite d'action à un salarié

- En date du 18 Décembre 2024, le Président a pris les décisions suivantes:
- Attribution gartuite d'action à un salarié appartenant à la catégories des cadres de la société "SHPA", à l'exclusion de tout cadre titulaire d'un mandat social.
- Détermination du nombre d'actions nouvelles à émettre et de l'identité des bénéficiaires de l'attribution gratuite des actions (6557 actions de 16 € chacune)
- Fixation des conditions et critères d'attribution des actions gratuites

Au terme de cette décision le président a procédé à l'augmentation de capital de 104 912 € par incorporation de réserves et attributions d'actions ordianires gratuites à un salarié par application des dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-5 du Code des Commerce.

Le capital social est foxé à la somme de 1.154.160 € divisé en 72 135 actions de 16 € de valeur nominale chacune intégralement souscrites et libérées.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- HOTEL JOUFFROY	235 309	100.00	53 624
- HOTEL PRINCE ALBERT LYON BERCY	745 185	100.00	204 647
- SCI 6 RUE DE LA VOUTE	206 164	99.80	12 475
- SCI 108 RUE DE CHARENTON	37 488	99.80	30 014
- HOTEL PRINCE ALBERT CONCORDIA	763 427	100.00	181 314
- AJ HOTELS	269 929	100.00	140 383
- PRINCE ALBERT OPERA	425 151	100.00	150 666
- RESIDENCE LYON	1 003 608	100.00	156 033
- BLEND ODYSSEY	10 000	100.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

**RAPPORT GENERAL
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**SHPA S.A.S.
121 Bis rue de la Pompe
75016 PARIS**

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT. S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif

est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 16 juin 2025

Nicolas Goldet
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

